

22 DEC. 2014

Bagnolet, le 16 Décembre 2014,

FNTVC - CGT
263, rue de Paris
Case 417
93514 Montreuil Cedex

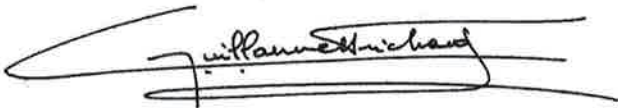
Objet : Adhésion CCN de la fabrication du verre à la main, semi-automatique et mixte
Lettre recommandée 1A 101 812 1104 1

Madame, Monsieur,

L'Union Fédérale de l'Industrie & la Construction UNSA, déclarée le 06 Décembre 2006, vous fait part de son adhésion à la Convention Collective de la fabrication du verre à la main, semi-automatique et mixte n° 3281, ses avenants et annexes. Il s'agit précisément de la Convention Collective du 03 Novembre 1994, étendue par arrêté du 27 Janvier 1998. (IDCC 1821).

Une notification est également adressée à l'ensemble des autres organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives dans le champ de la Convention, et auprès de la Direction Générale du Travail.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.



Guillaume TRICHARD
Secrétaire Général